

Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques

**Mémoire soumis à
la Commission des institutions**



**Marie Claude Morin
Bureau régional du Québec
MADD Canada - Les mères contre l'alcool au volant
Avril 2018**

INTRODUCTION

Règle générale, notre organisation ne se prononce que rarement sur les projets de loi touchant les mesures de commercialisation, de vente et de service touchant l'industrie des boissons alcoolisées.

Cependant, dans certains cas, une mesure peut avoir une incidence marquée sur la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool. C'est le cas, selon nous, de la mesure proposée touchant la formation visant le service responsable des boissons alcoolisées dans les établissements licenciés.

Une bonne compréhension des enjeux et des conséquences du service des boissons alcoolisées est essentielle à la prise de décisions responsables et sécuritaires, notamment lorsque le service peut occasionner des méfaits comme la conduite avec les capacités affaiblies à la sortie de ces établissements licenciés.

Par conséquent, nous avons choisi de fournir à la Commission des institutions notre opinion sur l'importance à accorder à la rédaction de cette mesure et à son application, ainsi qu'un complément d'information sur ce point.

Les boissons alcoolisées ne sont pas un bien de consommation comme les autres. La consommation d'alcool est liée à plus de 65 conditions médicales et contribue à nombre de blessures, d'intoxications et de décès résultant de la maladie, de la conduite avec capacités affaiblies, d'homicides, de suicides, de chutes, d'agressions, d'incendies et autres événements qui ont un impact sur la sécurité publique et le bien-être des communautés.

Selon la Stratégie nationale sur l'alcool, la consommation de boissons alcoolisées a entraîné la mort d'environ 4 258 Canadiens en 2002 et un coût pour notre société de 24,6 milliards de dollars en perte de productivité, en soins de santé et en coûts d'application de la loi.

La conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux continue de toucher plus de 60 000 Canadiens chaque année.

Considérant l'importance des conséquences reliées à la consommation d'alcool, tant en termes de santé, de santé publique et de sécurité ainsi que les coûts qui y sont associés, il ne semble pas exagéré d'exiger que les individus qui sont en première ligne du service d'alcool, soient les serveurs en établissement licencié, reçoive une formation de base sur la réduction des méfaits et les mesures d'intervention pour prévenir, entre autres, la conduite avec capacités affaiblies par l'alcool.

Le projet de loi 170 prévoit de rendre obligatoire une formation sur le service responsable des boissons alcoolisées pour les propriétaires de bars et de restaurants. Bien que ceux-ci soient assurément appelés à servir des boissons alcoolisées dans leur établissement, ce n'est pas toujours le cas et bien souvent, le propriétaire a plutôt un rôle de direction ou de supervision des opérations. Les serveurs et serveuses sont ceux et celles qui interagissent avec la clientèle; c'est donc à ces personnes que doit s'adresser un programme efficace de formation visant la réduction des méfaits, notamment la prévention de la conduite avec capacités affaiblies, mais également les stratégies pour identifier l'intoxication, le devoir et la façon de refuser le service à un client intoxiqué, l'intervention adéquate en cas de décision irresponsable de la part d'un client, etc.

Recommandation de la Stratégie nationale sur l'alcool

La Stratégie nationale sur l'alcool est une stratégie globale et collaborative qui propose de grandes orientations et des recommandations pour soutenir une culture de modération visant à réduire les méfaits reliés à la consommation d'alcool au Canada.

La Stratégie nationale sur l'alcool a été constitué en groupe de travail créé par Santé Canada, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances et la *Alcohol and Drug Abuse Commission* de l'Alberta. Le groupe est composé de représentants provenant d'une vaste gamme d'organisations œuvrant dans le secteur et de représentants des

gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'agences dédiées à l'abus de substances, d'universitaires, d'agences non-gouvernementales, de l'industrie de l'hospitalité et de l'industrie des boissons alcoolisées.

La Stratégie nationale sur l'alcool identifie 41 recommandations dans 4 grands secteurs d'intervention : la promotion de la santé, la prévention et l'éducation sur les impacts en matière de santé et de traitement, la disponibilité des boissons alcoolisées et la sécurité des communautés.

Les organismes suivants appuient ou approuvent en principe la Stratégie nationale sur l'alcool :

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
 Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission
 Association canadienne des régies des alcools
 Association des brasseurs du Canada
 Association canadienne des chefs de police
 Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies
 Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé
 Association canadienne de santé publique
 Société médicale canadienne sur l'addiction
 Canadian Vintners Association
 Centre de toxicomanie et de santé mentale
 Centre for Addictions Research of B.C.
 MADD Canada (Les mères contre l'alcool au volant)
 Société des Alcools du Manitoba
 Ministère de la promotion et de la protection de la santé de la Nouvelle-Écosse
 Association pour la santé publique de l'Ontario
 Gendarmerie royale du Canada
 Toronto Drug Strategy Implementation Panel
 Transports Canada
 Association des distillateurs canadiens

Sur la question de la formation des serveurs de boissons alcoolisées, la Stratégie précisait en 2007:

« Bien que les lois qui régissent le service de l'alcool fournissent généralement une base solide pour la gestion des méfaits reliés à l'alcool, toutes les juridictions bénéficieraient d'une amélioration de leur mise en application, particulièrement en lien avec le service de boissons alcoolisées aux individus n'ayant pas atteint l'âge de consommer de l'alcool ou le service aux clients déjà intoxiqués. Ce point est particulièrement important considérant la tendance récente à augmenter la disponibilité des boissons alcoolisées partout au pays. Une des façons les plus efficaces de renforcer le service responsable des boissons alcoolisées dans les établissements licenciés est de fournir une formation aux employés. Toutes les provinces et territoires offrent ce type de programme de formation à l'intention des serveurs mais dans plusieurs cas, cette formation n'est pas obligatoire. La Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon possèdent des programmes obligatoires bien que certains ne s'appliquent qu'à un certain type d'établissements licenciés ou un certain type de situations. Par exemple, l'Ontario a une formation des serveurs depuis 1993 pour les établissements demandant une première licence, dans les cas de transferts de permis, pour les traiteurs ou les employés de stades; toutefois, la participation au programme de formation est volontaire pour tous les autres détenteurs de permis. Qui plus est, compte tenu du roulement important de personnel dans l'industrie de l'hospitalité, la re-certification des serveurs est tout aussi importante que la formation initiale. »

La Stratégie nationale sur l'alcool en a fait sa recommandation numéro 21:

Mettre en œuvre des programmes de formation obligatoire à l'intention des serveurs au Canada préalables à l'obtention ou au renouvellement des permis d'alcool. Ces programmes de formation devraient inclure le renouvellement périodique de la reconnaissance professionnelle des serveurs, des vérifications continues de la conformité à la loi et des évaluations périodiques pour maintenir et améliorer les effets au fil du temps. De plus, la

formation des serveurs et les vérifications de conformité à la loi devraient être plus fréquentes dans les établissements qui ont déjà eu des problèmes de service d'alcool.

« Réduire les méfaits liés à l'alcool - Vers une culture de modération au Canada : Recommandations en vue d'une stratégie nationale sur l'alcool, Avril 2007 »

Toutefois, cette recommandation a été adoptée par les provinces et territoires de façon plutôt inégale, comme le démontre le tableau en annexe publié en 2015. Selon nos informations, la situation est essentiellement la même en 2018.

On constate que le Québec possède un programme de formation mais que celui-ci n'est aucunement obligatoire que ce soit pour les détenteurs de permis ou leur personnel.

CONCLUSION

Le Québec a démontré par le passé sa capacité à faire preuve de leadership en matière de prévention de la conduite avec capacités affaiblies, notamment en se dotant d'un excellent programme d'antidémarrreur éthylométrique et en imposant la tolérance zéro pour l'alcool à l'intention des jeunes conducteurs.

La province peut, une fois de plus, agir pour mettre en place une obligation de formation pour tous les serveurs. La nécessité de cette formation n'est plus à démontrer. Son contenu doit inclure des mesures pour prévenir la conduite avec capacités affaiblies par l'alcool et former les serveurs à agir en cas d'urgence. La formation devrait inclure de l'information sur les conséquences de la conduite avec capacités affaiblies, non seulement les conséquences légales, financières ou sociales, mais également les impacts dévastateurs de ce crime sur les victimes, les survivants et leurs familles.

Nous encourageons par conséquent le gouvernement du Québec à amender la mesure proposée pour inclure la formation obligatoire de toute personne appelée à servir de l'alcool dans un établissement détenteur de permis.

Nous vous remercions de prendre en considération les victimes et survivants que nous représentons, et de faire de la sécurité de tous une priorité absolue.

ANNEXE



**Restaurants
Canada**

The voice of foodservice | La voix des services alimentaires

Alcohol Sales

Liquor Service Training Regulations Across Canada

<i>Province</i>	<i>Program</i>	<i>Cost</i>	<i>Format Options</i>	<i>Mandatory?</i>	<i>Website</i>
Alberta	ProServe Liquor Staff Training	Online: \$25 Facilitated seminar: \$50 Self-directed: \$56.25	Online program; facilitated seminar; self-directed (manual/DVD)	Yes, for all people serving or selling liquor or providing security in a licensed premise (full- or part-time).	proserve.aglc.ca
Alberta	ProTect Security Staff Training	Free online program	Online program	Yes, for all full- and part-time security staff and supervisors; managers and owners of security companies	protect.aglc.ca
British Columbia	Serving It Right	Online: \$35 Print: \$40	Online program; print test.	Yes, for all licensees, managers, sales staff and servers in licensed establishments, including those serving liquor under a special occasion license. Renewed every 5 years (as of Sep 15, 2015).	servingitright.com
Manitoba	Serving It Safe	\$40 (retest \$20)	Online program	Yes, for anyone working in a licensed premise.	servingitsafe.ca
New Brunswick	Responsible Beverage (TIANB/ATTNB)	\$75 for TIANB/ATTNB members, \$125 for non-members	Online program offered in both English and French	No	tianb.com/en/trainingandservices/responsiblebeverage
Newfoundland and Labrador	It's Good Business – Responsible Alcohol Service	\$40 for HNL members \$50 for non-members	Online program - different programs for managers and servers	No	hnl.ca/ras
Northwest Territories	Server Training	Free	In-class program	No	fin.gov.nt.ca/services/liquor/liquor-enforcement/server-training
Nova Scotia	Serve Right - It's Just Good	\$55	Online program	No	onlinetraining.tourismhrc.com



**Restaurants
Canada**

Formerly the Canadian Restaurant and Foodservices Association

Alcohol Sales

	Business					
Nunavut	None	n/a	n/a	No		
Ontario	Smart Serve	Online: \$34.95 Online + workbook: \$44.48 Online recertification: \$24.95 <u>Discount for members</u>	Online program; in- class training where offered	Yes, for all managers, licensed security personnel and employees handling liquor		smartserve.ca
Prince Edward Island	It's Our Business	\$35	Seminar; online via Holland College	Yes, for all licensees and their employees, 19 years of age and over. Renewed every 5 years.		pelicc.ca/index.php?number=1014600&lang=E
Quebec	Service in Action	\$45	Online program	No		ithq.qc.ca/actionsevice
Saskatchewan	Serve It Right	\$30	Online program	Yes, starting mid-June 2015 and phased in over three years: Year 1 – all owners and managers; Year 2 – a minimum of one person per shift; Year 3 – all employees. Renewed every 5 years.		store.industrymatters.com/product/5IRSOL
Yukon	Liquor Service Training Program	free	Written package and exam; in-person course	No		yfc.yk.ca/barsprogram

*According to published information as of May 1, 2015



MADD Canada (Bureau national)

2010 Winston Park Drive, bureau 500
Oakville, Ontario L6H 5R7
1-800-665-6233, 905-829-8805
www.madd.ca

MADD Canada (Bureau régional du Québec)

C.P. 41, Succursale Saint-Canut
Mirabel, Québec J7N 1H7
1-877-392-6233
mcmorin@madd.ca



MADDCanadafrancophone



@maddcanadafr